



CONTRAT DE SAILLIE

COPIN VAN DE BROY

SAISON DE MONTE 2018

pour dernières doses disponibles de cet étalon



CONDITIONS DE MONTE pour produire un poulain enregistré au studbook Selle Français

Au Haras de Semilly en I.A.C.:

- ☞ **Frais Techniques** 330,00 € TTC* (300 € HT+ 30 € de TVA), encaissés à la réservation.
- ☞ **Saillie** 1320,00 € TTC* (1200 € HT+ 120 € de TVA), encaissée à la réservation.

OU Dans les centres agréés en France, en I.A.C. en accord avec le vendeur :

- ☞ **Frais Techniques** 495,00 € TTC* (450 € HT+ 45 € de TVA), encaissés à la réservation.
- ☞ **Saillie** 1320,00 € TTC* (1200 € HT+ 120 € de TVA), encaissée à la réservation.

La première insémination au Haras de Semilly ou l'envoi des doses dans un centre ne seront effectués qu'à l'encaissement du montant total de la saillie et des frais. Dans les centres, 3 doses de 4 paillettes de semence congelées seront mises à disposition. Chaque dose devra être mise en place entière en insémination profonde sur ovulation.

Le montant de la saillie est payable par gestation sans garantie poulain vivant et donne droit à l'obtention d'une carte de saillie. Les paillettes de semence mises à disposition afin de mettre en œuvre cette saillie vendue au travers de ce présent contrat restent la propriété du vendeur. Ainsi, si la jument pour laquelle ce contrat a été signé est gestante avec moins de 3 doses, un nouveau contrat devra être signé avant tout autre essai d'insémination.

(* Les tarifs sont établis sur la base HT. Les prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit 10% pouvant évoluer selon la loi.

CONDITIONS PARTICULIERES

- ☞ Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut. **Les vaccinations doivent être à jour (rhinopneumonie comprise).**
- ☞ **Les juments étant restées vides l'année précédente devront arriver au Haras avec un certificat bactériologique négatif de prélèvement de col de l'utérus.**
- ☞ Le Haras se réserve le droit de faire effectuer par le vétérinaire tout prélèvement, analyse ou suivi plus approfondi qu'il jugera nécessaire afin d'optimiser les chances de gestation, et ce aux frais du client.
- ☞ Les frais de pension, de suivi gynécologique et de mise en place sont à la charge de l'acheteur.
- ☞ **Pour les juments venant à la saillie au Haras de Semilly, un contrat pour la saison 2018 d'insémination, suivi gynécologique et/ou hébergement devra être signé et retourné au Haras de Semilly avec ce présent contrat ou au plus tard avant la première venue de la jument au Haras de Semilly.**
- ☞ L'acheteur s'engage à ne déclarer la naissance de son poulain que lorsqu'il aura réglé la totalité des factures dues à la SCEA Levallois Richard et aura donc reçu en retour l'original de la déclaration de naissance signé par ce dernier. Au cas où il souhaiterait enregistrer cette naissance dans un autre studbook que le Selle Français, il s'engage à prévenir le vendeur par écrit sous peine de fortes pénalités si ses factures dues au vendeur n'avaient pas finies d'être réglées. En cas de vente de sa jument, il reste seul responsable des clauses précédentes vis-à-vis du vendeur.

CONTRAT (compléter et cocher toutes les informations demandées ci-dessous afin de valider le contrat)

Je soussigné (Nom, Prénom)

Adresse

Tél : Mob : Email :

(je ne consulte pas ma boîte email régulièrement et ne souhaite donc pas communiquer par ce biais même s'il est plus écologique et plus rapide que courrier postal si je ne coche pas cette case, je suis conscient que les communications faites par le Haras de Semilly se feront principalement par email et je m'engage à les lire)

Je déclare souscrire une saillie de COPIN VAN DE BROY pour la saison de monte 2018 aux conditions ci-dessus, pour ma jument (Nom) N°SIRE

Qui sera inséminée : au Haras de Semilly.
 au centre de

Adresse du centre :

Tél : Mob : Email :

Date à laquelle je souhaite disposer des doses dans ce centre :/...../.....

Je certifie que cette saillie est prise en vue de réaliser un transfert d'embryon OUI NON ou une FIV OUI NON

Si oui, précisez le nom du centre choisi pour cela déterminé en accord avec le vendeur :

Fait à, le

L'acheteur Porter la mention Le vendeur

« Lu et Approuvé »



Exemplaire Vendeur



S.C.E.A. LEVALLOIS Richard - HARAS DE SEMILLY - 50680 COUVAINS - FRANCE

Tél : +33 (0)2.33.05.31.44 // Fax : +33 (0)2.33.05.65.13 // Mobile : 06.72.88.71.51 ou 49

Email : contact@semilly.com // Site Internet : www.semilly.com





CONTRAT DE SAILLIE

COPIN VAN DE BROY

SAISON DE MONTE 2018

pour dernières doses disponibles de cet étalon



CONDITIONS DE MONTE pour produire un poulain enregistré au studbook Selle Français

Au Haras de Semilly en I.A.C.:

- ☞ **Frais Techniques** 330,00 € TTC* (300 € HT+ 30 € de TVA), encaissés à la réservation.
- ☞ **Saillie** 1320,00 € TTC* (1200 € HT+ 120 € de TVA), encaissée à la réservation.

OU Dans les centres agréés en France, en I.A.C. en accord avec le vendeur :

- ☞ **Frais Techniques** 495,00 € TTC* (450 € HT+ 45 € de TVA), encaissés à la réservation.
- ☞ **Saillie** 1320,00 € TTC* (1200 € HT+ 120 € de TVA), encaissée à la réservation.

La première insémination au Haras de Semilly ou l'envoi des doses dans un centre ne seront effectués qu'à l'encaissement du montant total de la saillie et des frais. Dans les centres, 3 doses de 4 paillettes de semence congelées seront mises à disposition. Chaque dose devra être mise en place entière en insémination profonde sur ovulation.

Le montant de la saillie est payable par gestation sans garantie poulain vivant et donne droit à l'obtention d'une carte de saillie. Les paillettes de semence mises à disposition afin de mettre en œuvre cette saillie vendue au travers de ce présent contrat restent la propriété du vendeur. Ainsi, si la jument pour laquelle ce contrat a été signé est gestante avec moins de 3 doses, un nouveau contrat devra être signé avant tout autre essai d'insémination.

(* Les tarifs sont établis sur la base HT. Les prix TTC sont calculés ici à titre indicatif sur la base du taux de TVA en vigueur soit 10% pouvant évoluer selon la loi.

CONDITIONS PARTICULIERES

- ☞ Le livret de la jument doit obligatoirement être présenté lors du premier saut. **Les vaccinations doivent être à jour (rhinopneumonie comprise).**
- ☞ **Les juments étant restées vides l'année précédente devront arriver au Haras avec un certificat bactériologique négatif de prélèvement de col de l'utérus.**
- ☞ Le Haras se réserve le droit de faire effectuer par le vétérinaire tout prélèvement, analyse ou suivi plus approfondi qu'il jugera nécessaire afin d'optimiser les chances de gestation, et ce aux frais du client.
- ☞ Les frais de pension, de suivi gynécologique et de mise en place sont à la charge de l'acheteur.
- ☞ **Pour les juments venant à la saillie au Haras de Semilly, un contrat pour la saison 2018 d'insémination, suivi gynécologique et/ou hébergement devra être signé et retourné au Haras de Semilly avec ce présent contrat ou au plus tard avant la première venue de la jument au Haras de Semilly.**
- ☞ L'acheteur s'engage à ne déclarer la naissance de son poulain que lorsqu'il aura réglé la totalité des factures dues à la SCEA Levallois Richard et aura donc reçu en retour l'original de la déclaration de naissance signé par ce dernier. Au cas où il souhaiterait enregistrer cette naissance dans un autre studbook que le Selle Français, il s'engage à prévenir le vendeur par écrit sous peine de fortes pénalités si ses factures dues au vendeur n'avaient pas finies d'être réglées. En cas de vente de sa jument, il reste seul responsable des clauses précédentes vis-à-vis du vendeur.

CONTRAT (compléter et cocher toutes les informations demandées ci-dessous afin de valider le contrat)

Je soussigné (Nom, Prénom)

Adresse

Tél : Mob : Email :

(je ne consulte pas ma boîte email régulièrement et ne souhaite donc pas communiquer par ce biais même s'il est plus écologique et plus rapide que courrier postal si je ne coche pas cette case, je suis conscient que les communications faites par le Haras de Semilly se feront principalement par email et je m'engage à les lire)

Je déclare souscrire une saillie de COPIN VAN DE BROY pour la saison de monte 2018 aux conditions ci-dessus, pour ma jument (Nom) N°SIRE

Qui sera inséminée : au Haras de Semilly.
 au centre de

Adresse du centre :

Tél : Mob : Email :

Date à laquelle je souhaite disposer des doses dans ce centre :/...../.....

Je certifie que cette saillie est prise en vue de réaliser un transfert d'embryon OUI NON ou une FIV OUI NON

Si oui, précisez le nom du centre choisi pour cela déterminé en accord avec le vendeur :

Fait à, le

L'acheteur Porter la mention Le vendeur

« Lu et Approuvé »



**Exemplaire à conserver
par l'acheteur**



S.C.E.A. LEVALLOIS Richard - HARAS DE SEMILLY - 50680 COUVAINS - FRANCE

Tél : +33 (0)2.33.05.31.44 // Fax : +33 (0)2.33.05.65.13 // Mobile : 06.72.88.71.51 ou 49

Email : contact@semilly.com // Site Internet : www.semilly.com

